

NOTIFICATION DE MOYENS - ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE  
EN SERVICES PARTAGES OUVRANT DROIT A FRAIS DE DEPLACEMENT.  
ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

NOM

PRENOM

COMMUNE DE RESIDENCE :

ECOLE DE RATTACHEMENT (nom + commune) :

CIRCONSCRIPTION :

AUTRES ECOLES D'AFFECTATION :

EMPLOI DU TEMPS *avec communes* : **PRECISEZ ELEM ou MATERN**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Observations de l'IEN :

Certifié exact, date et signature de l'Inspecteur :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION : SPART-ELEM

SPART-MATERN

Sur la base de l'emploi du temps susmentionné, les trajets qui ouvrent droit à remboursement des frais de déplacement sont les suivants :

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Soit un total de ... Km hebdomadaires en période d'activité normale (seuls les trajets effectivement faits ouvriront droit à remboursement).

L'ordre de mission permanent (OMP) ne pourra être créé dans l'application CHORUS-DT qu'après retour du présent document signé par l'inspecteur **et** l'intéressé(e), à l'adresse suivante :

DSDEN de l'HERAULT

SME – à l'attention de Véronique ISTACE

31 rue de l'Université

34064 MONTPELLIER Cx 2

Ou à l'adresse électronique suivante depuis votre messagerie professionnelle :

[veronique.istace@ac-montpellier.fr](mailto:veronique.istace@ac-montpellier.fr)

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'enseignant